

RÉFÉRENTIEL TRAVAIL EN ÉLEVAGES OVINS VIANDE

Synthèse de 137 Bilans Travail



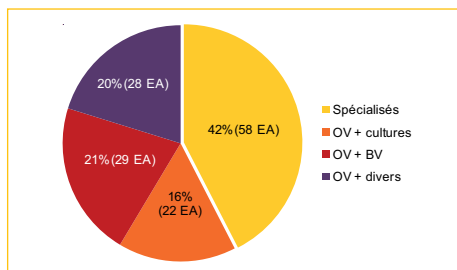
Dans le cadre du RMT travail, 640 enquêtes Bilan Travail (Méthode Inra/Institut de l'Élevage) ont été réalisées en 2008 et 2009 dans 7 filières d'élevages herbivores et monogastriques. Ce document présente les temps de travaux et les marges de manœuvre enregistrés pour 137 élevages ovins viande répartis dans l'ensemble des régions françaises.

Les exploitations en quelques chiffres

58 % des exploitations associent l'ovin viande à un autre atelier.

Les productions associées sont des bovins viande (BV) ou des cultures et dans une moindre mesure des ateliers laitiers, hors-sol ou cultures spéciales.

Figure 1 >
Répartition des exploitations par système



Les exploitations spécialisées disposent des plus petites surfaces

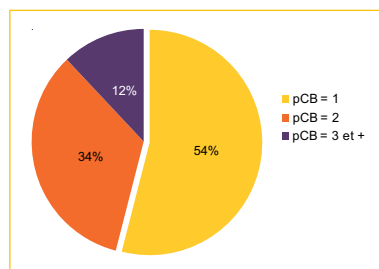
Tableau 2 >
Taille des surfaces par système

Système	SAU (ha)	Cultures (ha)
Spécialisés	70	10
OV + cultures	144	98
OV + BV	105	10
OV + divers	98	24
Ensemble	95	27

Une seule personne dans la cellule de base (pCB) pour plus de la moitié des exploitations

La présence d'une seule personne dans la cellule de base concerne 2/3 des exploitations spécialisées et des OV + BV contre seulement 18 % dans les exploitations OV + divers.

Figure 2 >
Répartition des exploitations selon le nombre de personnes de la cellule de base



La cellule de base est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation. Selon les cas, cela correspond à l'agriculteur seul, au couple d'exploitants, aux associés d'un Gaec...

Près de 500 brebis par exploitation

Tableau 1 >
Taille de l'atelier ovin par système

Système	UGB	dont atelier ovin	Nombre de brebis
Spécialisés	86	86%	566
OV + cultures	92	91%	598
OV + BV	118	62%	412
OV + divers	91	53%	348
Ensemble	95	75%	494

Les tailles moyennes sont du même ordre que celles de l'ensemble du Réseau ovin viande (sauf pour les OV + cultures qui comptent plutôt 400 brebis).

Le nombre d'UGB et la surface par personne de la cellule de base diminuent lorsque le nombre de personnes de la cellule de base augmente

Tableau 3 >
Nombres d'UGB et d'ha de SAU/personne de la cellule de base

Cellule de base	UGB par pCB	SAU par pCB (ha)
1	80	87
2	54	51
3 et +	40	37
Ensemble	66	68

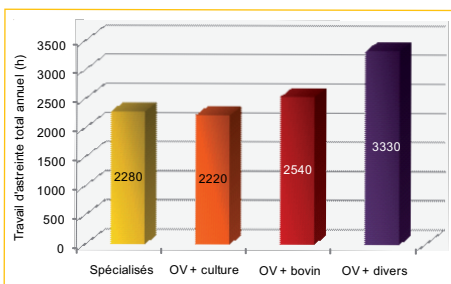


Le travail de l'exploitation

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA)

2540 heures de travail d'astreinte total annuel en moyenne

Figure 3 >
Travail d'astreinte total annuel par système



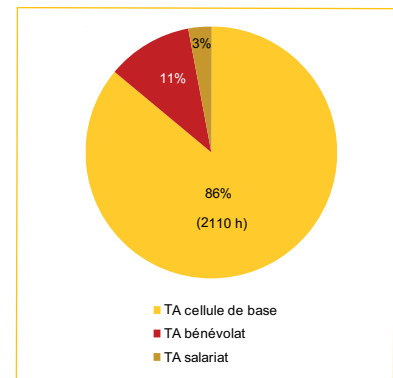
Le travail d'astreinte des exploitations varie de 1200 à 4400 heures. Il est plus élevé chez les OV + divers car ces élevages associent aux ovins un atelier hors-sol ou laitier générateur d'un travail important.

Le travail d'astreinte est généralement quotidien, difficile à concentrer et à différer. En élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour.

Les bénévoles et les salariés participent pour près de 15% au travail d'astreinte

Plus de 40% des exploitations font appel à des bénévoles pour 790 h/an en moyenne. Une exploitation sur 2 avec une seule personne dans la cellule de base recourt à des bénévoles contre seulement 1/3 des exploitations à 2 personnes et plus. Seulement 16 élevages (dont 12 dans les systèmes avec cultures ou bovins) emploient des salariés pour 850 h/an en moyenne. Les exploitations OV + BV délèguent 20% du TA en moyenne contre seulement 11% pour les spécialisés et respectivement 9 et 5% pour les OV + cultures et les OV + divers.

Figure 4 >
Répartition du travail d'astreinte selon le type de main-d'oeuvre



LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Les économies d'échelle expliquent une partie des variations de temps pour les travaux d'astreinte et de saison.

Le TA ovin/brebis et le TS troupeau herbivore/UGB sont plus faibles dans

les exploitations OV + bovin (3.9 h/brebis et 0.6 j/UGB) que dans les autres systèmes. La conduite de la troupe ovine dans ces exploitations mixtes ainsi que les interventions et manipulations concernant le cheptel bovin viande sont certainement moins gourmandes en temps.

Figure 7 >
TA ovin/brebis selon la taille du troupeau

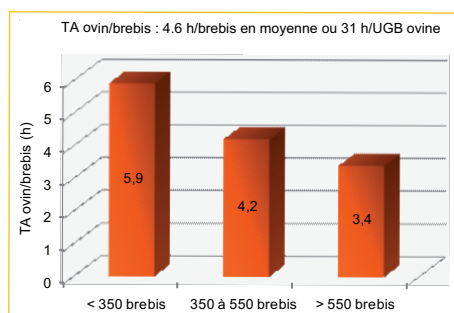
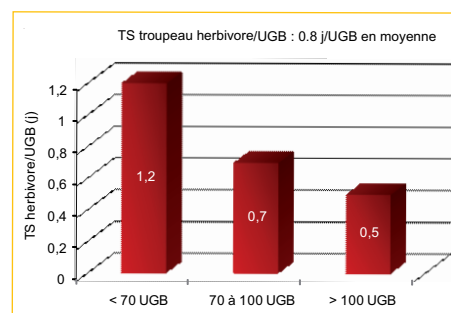


Figure 8 >
TS troupeau herbivore/UGB selon la taille du troupeau



LE TRAVAIL DE SAISON (TS)

Les 2/3 du travail de saison pour le troupeau et la surface fourragère

Le travail de saison annuel représente 163 j en moyenne et varie de 80 à 270 jours.

Les OV + divers consacrent 38 j de TS en moyenne pour les hors-sol et les cultures spéciales et quasiment le double pour les surfaces fourragères. Le TS troupeau herbivore des OV + BV, qui détiennent les cheptels les plus importants, représente 45% des 162 j de TS. Le TS cultures représente près de la moitié du TS OV + cultures.

La cellule de base réalise plus des 3/4 du travail de saison

- 2/3 des élevages font appel au bénévolat pour 26 j par an en moyenne
- 1/3 des élevages emploie des salariés pour l'équivalent de 41 j par an en moyenne
- Les 3/4 des élevages recourent à l'entreprise pour 8 j par an en moyenne et la moitié à l'entraide pour 6 j par an en moyenne.

Le travail de saison réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...) qui correspondent souvent à des "chantiers". Il est quantifié en jours par quinzaine.

Figure 5 > Répartition du travail de saison total annuel selon les types de travaux de saison

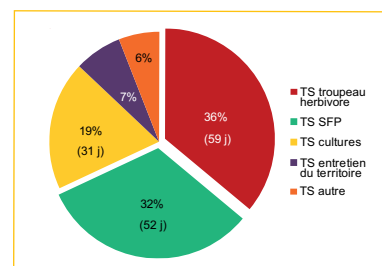
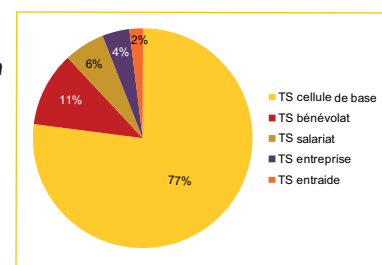


Tableau 4 > TS total annuel par système

Système	TS total (j)
Spécialisés	132
OV + cultures	182
OV + BV	162
OV + divers	212

Figure 6 > Répartition du travail de saison total annuel selon les types de main-d'œuvre



Le TS/ha diminue avec l'augmentation de la taille de la surface, principalement en raison d'un meilleur équipement en matériel. Les élevages OV + cultures (groupe des plus de 40 ha de cultures)

sont plus efficaces que les autres systèmes avec des parcelles généralement plus favorables qui expliquent également leur efficacité (0.7 j/ha) sur la surface fourragère alors qu'elle est de seulement 46 ha en moyenne.

Figure 9 > TS SFP/ha de SFP selon le nombre d'ha de SFP

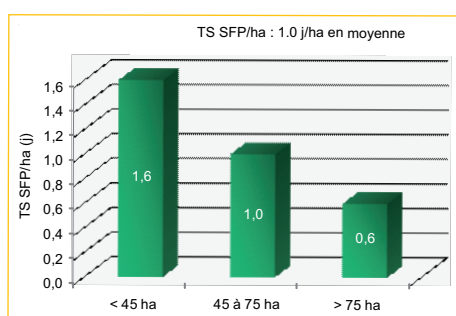
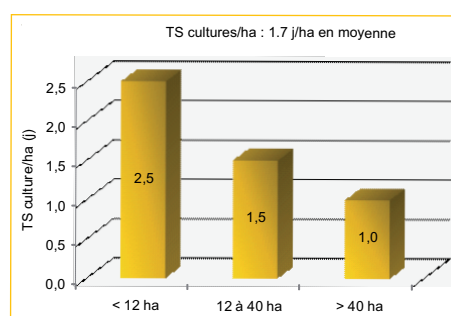


Figure 10 > TS cultures/ha de cultures selon le nombre d'ha de cultures

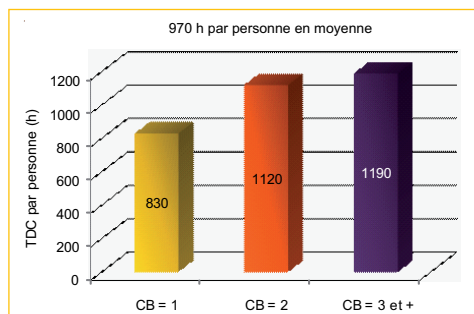


Le travail de l'éleveur

Le temps disponible calculé par personne de la cellule de base augmente avec la taille de la CB.

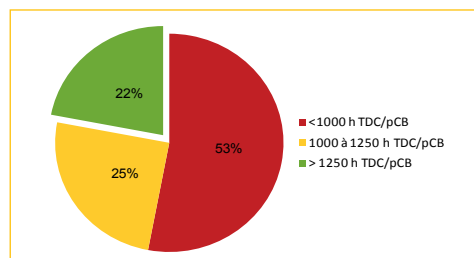
Le temps disponible calculé (TDC), indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte, de travail de saison et de travail rendu. Il est calculé en heures par an.

Figure 11 >
TDC/personne selon le nombre de personnes de la cellule de base



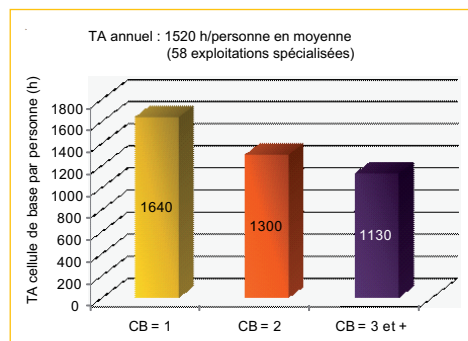
On considère, pour une vivabilité correcte, qu'une marge de manœuvre annuelle de 1000 h par personne de la cellule de base est nécessaire : près d'1/4 des éleveurs de l'échantillon ont plus de 1250 h de TDC par personne... mais la moitié moins de 1000 h dont les 3/4 sont seuls dans la cellule de base.

Figure 12 >
Répartition des exploitations selon leur niveau de TDC



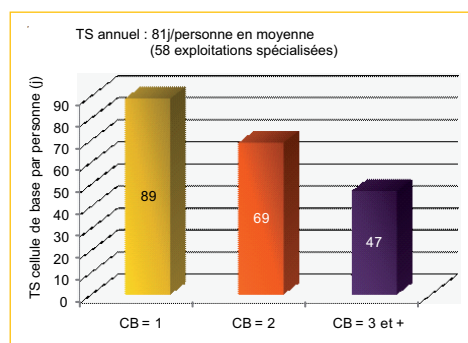
La charge de travail d'astreinte et de saison par personne de la cellule de base a tendance à diminuer avec la taille de la CB.

Figure 13 >
TA de la cellule de base selon le nombre de personnes de la cellule de base



Pour une moyenne de 4.2 h/j de travail d'astreinte par personne de la cellule de base, les exploitants seuls travaillent 4.5 h/j en moyenne contre 3.5 h/j pour ceux qui sont plusieurs. Pour le travail de saison, la tendance est similaire. Les agriculteurs seuls effectuent 89 j de TS par an contre 65 j pour ceux qui sont plusieurs.

Figure 14 >
TS de la cellule de base selon le nombre de personnes de la cellule de base



Merci aux éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et aux conseillers pour la réalisation des enquêtes Bilan Travail

Philippe Allaix (CA 42),
Nathalie Augas (CA 16),
Guillaume Bahier (CA 86),
Jean-Louis Balme (CA 48),
Jacques Benoît (CA 26),
Paul Bignon (CA 08),
Françoise Bouillon (CA 48),
Sandrine Bousquet (COPO),
Michèle Bulot-Langlois (CA 06),
Anne-Hélène Bunod (CRA Franche-Comté),
Églantine Calais (CA 88),
Pascal Carillet (CA 55),
Gilles Clenet (CA 44),
Michel Colin (CA 54),
Amélie Dallemagne (CA 52),
Marie-Hélène Defrance (CA 46),
Benoît Delattre (Institut de l'Élevage),
Dominique Delmas (CA 12),
Dominique Deltroy (CA 43),
Sylvie Denis (CA 19),
Stéphane Ermann (CA 57),
Damien Gibiat (EDE 24),
Alain Gouedard (CRA Bretagne),
Daniel Ingremeau (CA 79),
Elodie Lagier (CA 05),
Yves Le Boulbin (CA 89),
Jean-Pierre Mary (CA 04),
Jean-Marie Mouchard (EDE 63),
Jean-Michel Mouret (EDE 32),
Julien Nageleisen (CA 21),
Caroline Nollet (CA 65),
Olivier Pagnot (CA 86),
Christophe Rainon (CA 58),
Laure Raymond (CA 03),
Fanny Sauguet (CA 13),
Jean-Pierre Saulet-Moes (CA 67),
Alexis Sikorski (EDE 81),
Karelle Tourret (CA 03),
Bernadette Vignaud (CA 03)

Pour en savoir plus :

« Référentiel travail en élevages ovins viande, synthèse de 137 Bilans Travail » disponible sur l'espace thématique travail du site de l'Institut de l'Élevage (www.inst-elevage.asso.fr)

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec l'appui financier de :



Septembre 2010

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978-2-84148-952-7 - PUB IE : 00 10 56 004